



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2016
Français
Original : anglais

Comité des conférences

Session de fond de 2016

6-13 septembre 2016

Ordre du jour et programme de travail pour 2016

À sa session d'organisation, le 25 avril 2016, le Comité des conférences a approuvé l'ordre du jour de sa session de fond de 2016, dont le projet annoté lui avait été présenté par le Secrétariat (voir A/AC.172/2016/L.1, annexe). Par la suite, le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/71/116), structuré de façon stratégique et rationalisée, a été publié. On trouvera, dans le présent document, l'ordre du jour révisé de la session de fond, pour approbation par le Comité.

Toutes les questions touchant la gestion des conférences et faisant l'objet de rapports réguliers au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Plan des conférences » seront traitées dans un rapport de synthèse. Des statistiques et autres données pertinentes seront présentées sous forme de renseignements complémentaires. À sa session d'organisation, le Comité a également décidé, comme il l'a fait les années précédentes, de faire figurer dans son programme de travail pour 2016 les réunions d'information tenues par le Secrétariat sur les questions relatives à la gestion des conférences qui présentent un intérêt pour les États Membres. Il est proposé de tenir une desdites réunions le 2 septembre 2016, en vue de préparer la session de fond. D'autres réunions peuvent être programmées à la demande des États Membres.

À sa session d'organisation, le Comité a également reconfirmé les dates de sa session de fond, qui se tiendra du mardi 6 au mardi 13 septembre 2016. Le programme de travail du Comité sera comparable à celui des années précédentes : le Comité se réunira officiellement les 6 et 7 septembre, tiendra des consultations les 8 et 9 septembre, le cas échéant, et conclura ses travaux le 13 septembre.



Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Calendrier des conférences et réunions :
 - a) Adoption du projet révisé de calendrier des conférences et réunions pour 2017;
 - b) Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale;
 - c) Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité.
3. Gestion des réunions :
 - a) Analyse de l'utilisation des services de conférence par les organes de l'ONU;
 - b) Prestation de services d'interprétation aux réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins »;
 - c) Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres;
 - d) Réunions tenues par des organes hors du centre de conférence où ils ont leur siège;
 - e) Utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi;
 - f) Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique;
 - g) Comptes rendus analytiques, procès-verbaux et enregistrements numériques.
4. Gestion de la documentation.
5. La technologie au service de l'efficacité.
6. Dotation en effectifs.
7. Amélioration des installations et accessibilité.
8. Qualité des services de conférence.
9. Organisation des travaux.
10. Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2017.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

2. Calendrier des conférences et réunions

a) Adoption du projet révisé de calendrier des conférences et réunions pour 2017

Le projet révisé de calendrier des conférences et réunions pour 2017 a été établi en application des paragraphes 2 et 3 de la section I de la résolution 70/9 de l'Assemblée générale concernant le plan des conférences.

Documentation : Projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2017 (A/AC.172/2016/L.2)

b) Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

Dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/71/116), le Secrétariat a fait rapport sur les demandes reçues conformément au paragraphe 15 de la résolution 47/202 A de l'Assemblée générale et au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée pour que le Comité se prononce sur celles-ci.

Documentation : Lettre adressée au Président de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences (A/71/___)

c) Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité

Le Secrétariat a préparé un récapitulatif des demandes de dérogation au calendrier des conférences et réunions approuvé pour 2016, accompagné d'informations sur toute mesure prise par le Comité.

3. Gestion des réunions

a) Analyse de l'utilisation des services de conférence par les organes de l'ONU

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 12 à 16, 29 et 30 de la résolution 70/9 de l'Assemblée générale.

Documentation : Une analyse statistique de l'utilisation prévue et effective de ressources affectées aux services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes dans les quatre centres de conférence est communiquée au Comité en tant que complément d'information. L'analyse repose sur une méthode nouvelle, tenant compte de la portée des rapports et du cycle d'établissement des rapports émanant de tous les organes inscrits au calendrier, au lieu de l'échantillon susmentionné. Le Président rendra compte oralement des échanges qu'il aura eus avec les organes sis à New York ayant sous-utilisé la part des ressources qui leur était allouée.

b) Prestation de services d'interprétation aux réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins »

Le Secrétariat a rendu compte de la question dans le rapport sur le plan des conférences (A/71/116), conformément au paragraphe 17 de la résolution 70/9.

c) Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

Le Secrétariat a rendu compte de la question dans le rapport sur le plan des conférences (A/71/116), conformément aux paragraphes 19 et 20 de la résolution 70/9.

d) Réunions tenues par des organes hors du centre de conférence où ils ont leur siège

Le Secrétariat a rendu compte de la question dans le rapport sur le plan des conférences (A/71/116), conformément aux paragraphes 51, 52 et 54 de la résolution 70/9.

e) Utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Le Secrétariat a rendu compte de la question dans le rapport sur le plan des conférences (A/71/116), conformément au paragraphe 23 de la résolution 70/9.

f) Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

Le Comité se prononcera sur ce point.

g) Comptes rendus analytiques, procès-verbaux et enregistrements numériques

Le Secrétariat a rendu compte de la question dans le rapport sur le plan des conférences (A/71/116), conformément aux paragraphes 89 à 92 de la section IV de la résolution 70/9.

4. Gestion de la documentation

Le Secrétariat a rendu compte de la question dans le rapport sur le plan des conférences (A/71/116), conformément aux paragraphes 39 et 55 à 88 de la résolution 70/9.

5. La technologie au service de l'efficacité

Le Secrétariat a rendu compte de la question dans le rapport sur le plan des conférences (A/71/116), conformément aux paragraphes 43 à 45 de la section III de la résolution 70/9.

6. Dotation en effectifs

Le Secrétariat a rendu compte de la question dans le rapport sur le plan des conférences (A/71/116), conformément aux paragraphes 41 et 42 de la section III, 99 à 101 et 109 à 120 de la section V de la résolution 70/9.

7. Amélioration des installations et accessibilité

Le Secrétariat a rendu compte de la question dans le rapport sur le plan des conférences (A/71/116), conformément aux paragraphes 32 à 35 de la section II de la résolution 70/9.

8. Qualité des services de conférence

Le Secrétariat a rendu compte de la question dans le rapport sur le plan des conférences (A/71/116), conformément aux paragraphes 46 à 50 de la section III et 102 à 108 de la section V de la résolution 70/9.

9. Organisation des travaux

Au paragraphe 20 de la section II.A de sa résolution 57/283 B, l'Assemblée générale a encouragé le Comité à maintenir à l'étude les règles régissant la participation d'observateurs à ses travaux.

10. Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2017

Le Comité adoptera son projet de rapport pour 2016 et le projet de résolution sur le plan des conférences pour les soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session. Il approuvera les dates proposées pour sa session d'organisation et sa session de fond de 2017.
